

nombre d'adhésions et, du même coup, une baisse du nombre des sociétés; une seule coopérative regroupant toutes sortes de services sous un même toit peut, en effet, en remplacer plusieurs qui n'assureraient que des services limités.

Les *credit unions* et les caisses populaires ont plus de sociétaires et possèdent un actif plus important que tous les autres genres de coopératives réunies. En 1977, elles comptaient 3 835 associations et plus de 8 500 000 membres; leur actif total s'élevait à 19,4 milliards de dollars et leurs prêts totalisaient 14 milliards de dollars. C'est encore au Québec, d'où émane ce mouvement, que la participation aux coopératives financières connaît le plus d'ampleur. Il existe des *credit unions* et des caisses populaires centrales dans toutes les provinces. Elles servent de dépositaires pour l'excédent des caisses locales qui en sont membres et à qui elles prêtent de l'argent; dans certains cas, elles consentent également des prêts à d'autres organisations coopératives. Elles recrutent la plupart de leurs membres parmi les *credit unions* et les caisses populaires locales, mais aussi parmi les coopératives de vente, d'achat ou autres. C'est ainsi que les sociétés de crédit peuvent venir en aide à d'autres types d'associations coopératives, au sein de ce mouvement coopératif dont elles font partie.

En 1977, on comptait 19 caisses centrales (caisses populaires et *credit unions*) — certaines d'entre elles ne desservant qu'une petite région, d'autres, des provinces entières — sans compter la *Canadian Co-operative Credit Society Limited* qui joue, à l'échelle nationale, le même rôle que les centrales au niveau régional ou provincial.

Plus récemment, certaines coopératives se sont engagées dans des activités fiduciaires. A l'heure actuelle, il existe deux coopératives de fiducie d'une certaine importance, La Fiducie du Québec et la *Co-operative Trust Company of Canada* qui effectue des opérations financières dans tout le pays sauf au Québec. Ces organismes offrent toute une gamme de services, dont un service de planification successorale, un service de fiducie destiné aux sociétés, des régimes enregistrés d'épargne-retraite et d'épargne-logement. En 1976, l'actif total de ces coopératives s'élevait à \$2 200 000.

#### *Surveillance et direction*

Les coopératives de gros fournissent certains services de surveillance aux associations locales. Quelques-unes d'entre elles retiennent les services de vérificateurs compétents qui font de la vérification continue pour le compte des coopératives locales et présentent régulièrement des rapports aux bureaux de direction. Elles aident aussi les coopératives locales